



**Extrait du Registre des Délibérations
BUREAU EXECUTIF
Séance du jeudi 27 juin 2024**

Date de la convocation : vendredi 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 37

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Isabelle PORTE (suppléante de M. Jean-Pierre LANNES)

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. Jean LACOSTE), M. Francis PEES (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Marie-Hélène JOUANINE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance :

N° 23 UPPA - Subvention 2023 à la Chaire Optima

Rapporteur : M. Mohamed AMARA

Mesdames, Messieurs

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées est partenaire depuis plusieurs années du projet de développement de la Chaire Optima « Observatoire du Pilotage et de l'Innovation Managériale des Administrations Locales », laboratoire de recherche rattaché au Centre de Recherche et d'Etudes en Gestion de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Ce programme d'action est intégré dans la convention-cadre quinquennale 2021-2025 signée entre la CAPBP et l'UPPA le 16 juillet 2020.

La chaire a pour ambition :

- De constituer un observatoire du pilotage et de l'innovation managériale locale pour mieux connaître et comprendre les pratiques locales concernées ;
- De partager ces innovations à l'échelle locale et nationale, entre universitaires et praticiens ;
- D'accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre de ces pratiques innovantes ;
- De constituer un laboratoire de fabrication de l'innovation locale, de manière collaborative avec les acteurs locaux (notamment les usagers/citoyens/contribuables) ;
- D'être force de propositions en termes d'outils et de modalités de fonctionnement innovants répondant aux mutations du contexte local.

Dans le cadre de ce partenariat la CAPBP a pu conduire plusieurs projets d'accompagnement de son administration et accueille régulièrement des étudiants en apprentissage ou en stage issus du Master 2 Management des Collectivités Locales.

La communauté d'agglomération bénéficie au titre de ce partenariat de l'accès à l'ensemble des travaux et participe à l'ensemble des groupes de travail initiés par la chaire.

Afin de permettre à la Chaire Optima de conduire son programme d'action pour l'année 2023, il est proposé de la soutenir pour un montant de 20 367 € pour le programme de recherche annuel.

Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 12 juin 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 18 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la participation financière de la CAPBP à hauteur de 20 367 € pour l'exercice 2023 via le versement d'une subvention à l'UPPA au bénéfice de la Chaire Optima ;**
- 2. Décider que la dépense correspondante sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget, chapitre 65, fonction 90, article 65737.**

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU